

CONDITIONS GÉNÉRALES

La carte de membre « Dipi-Pass » permet aux clients/membres qui l'ont achetée, de bénéficier de toutes les offres partenaires, avec une remise entre 30% et 50% valable une seule fois par an. Selon indication sous votre page sur le site internet www.dipi.fun
La vérification de la validité du « Dipi-Pass » se fait par le scannage du QR code figurant sur la carte du client.

Par votre signature, vous acceptez la sélection de « Dipi.fun », vous attestez avoir pris connaissance des présentes règles d'utilisation et vous vous engagez à les respecter en accueillant les utilisateurs sous condition de l'offre énoncée et avec le même accueil que la clientèle habituelle. Vous autorisez Teramedia Sàrl à utiliser les photos, logos et textes de présentation utiles à la mise en valeur de votre établissement sur les réseaux sociaux de « Dipi.fun » ainsi que sur le site internet www.dipi.fun et ces ayants droit partenaires

OBLIGATION DES PARTIES

- a. Sur présentation de la carte de membre « Dipi.fun », le partenaire s'engage à exécuter la prestation telle que prévue dans l'offre
- b. Le prix facturé par le partenaire au client/membre Dipi.fun sera celui de l'offre inscrite sur le site Internet www.Dipi.fun. Si l'offre a subi une modification telle que prévue par la clause (ci-dessous), l'acheteur qui avait pris rendez-vous avant ladite modification a droit de bénéficier de l'offre valable au moment de la réservation
- c. Le partenaire s'engage à exécuter la prestation dans les meilleures conditions, les prestations fournies aux détenteurs de la carte de membre étant identiques à celles fournies aux autres clients. Le Partenaire s'engage donc à ne pas augmenter ses prix pour ensuite faire une remise, mais à mettre en avant une prestation ou un service avec un réel avantage pour les clients/membres « Dipi.fun »
- d. En cas de faillite, ou de cessation de ses activités, le partenaire préviendra immédiatement « Dipi.fun »
- e. Le partenaire peut modifier l'offre proposée telle qu'elle apparait sur le site Internet en tout temps par simple email à partners@Dipi.fun. Un délai de 3 à 7 jours doivent par ailleurs être respectés avant que le changement ne soit formellement effectué sur le site internet de « Dipi.fun »
- f. « Dipi.fun » s'engage à assurer la promotion des activités du Partenaire par la publication des offres sur sa plateforme Internet et ses réseaux sociaux, tout en lui permettant de fidéliser de nouveaux clients
- g. Cet accord ne doit pas être considéré comme une joint-venture, ou une société simple

En aucun cas un désistement ne peut être accepté en courant d'année, le cas échéant se rapporter au point « durée & résiliation » ci-dessous.

DURÉE & RÉSILIATION

Cet accord de partenariat prend effet à compter de la date de signature du contrat et pour une durée de 12 mois.

L'accord est reconduit tacitement à l'échéance du contrat, pour une même durée et aux mêmes conditions, à moins que l'une des parties ne notifie la résiliation à l'autre partie par écrit et trois mois avant l'échéance.

En cas d'annulation ou désistement après la publication de votre enseigne, les honoraires pourront être facturés. En cas de violation par l'une des parties des obligations prévues par le présent contrat, l'autre partie a le droit de résilier l'accord avec effet immédiat, sous réserve d'un avertissement préalable n'excluant pas les honoraires suscités.

RÉMUNÉRATION

Les détenteurs de la carte de membre « Dipi.fun » s'acquittent du prix de la prestation ou du service directement auprès du Partenaire.

« Dipi.fun » ne percevra aucune rémunération pour faire figurer les offres préférentielles du Partenaire sur son site internet et réseaux sociaux.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Pendant toute la durée du contrat et à la fin de celui-ci, le Partenaire accepte de ne pas divulguer d'informations concernant « Dipi.fun », ses opérations, sa clientèle, ses stratégies marketing ou toute autre information jugée confidentielle se rapportant aux relations commerciales de celle-ci.

COMMENT ÇA MARCHE

L'OFFRE S'APPLIQUE UNE SEULE FOIS

Le client peut si nécessaire réserver par téléphone, s'annoncer au préalable détenteur du « Discover-Pass » et le présenter à son arrivée au personnel d'accueil.

A son arrivée, le Discoverer présente son « Discover-Pass », le personnel d'accueil scannera le QR code figurant sur sa carte (physique ou digitale) au moyen de son application. Cette démarche aura pour effet de valider et verrouiller l'offre unique.

Cette opération se fait au moyen d'un simple Smartphone.

Les réductions s'appliquent selon l'indication proposée sur le site internet www.dipi.fun

NON CUMULABLE

Les avantages du « Dipi-Pass » ne sont pas cumulables avec d'autres offres ou bons cadeaux. Un seul « Dipi-Pass » peut être présenté par facture et par visite.

EXCEPTIONS

Le « Dipi-Pass » est valable tous les jours en cas d'utilisation. (sauf exceptions indiquées sur le site Internet www.dipi.fun). Aucun remboursement partielle du bon ne peut avoir lieu.

FOR ET DROITS

Le droit suisse est applicable.

Le for exclusif pour tous les litiges relatifs au présent contrat est à l'adresse de l'éditeur.

